

L'étiquetage environnemental

Les produits de grande consommation se mettent au vert

Afficher les impacts environnementaux liés à la fabrication des produits de grande consommation est une des mesures issue du Grenelle de l'environnement. Où en est-on ? Vers quel affichage va-t-on ?

Les lois de programme « Grenelle 1 & 2 » prévoient la mise en place d'un affichage environnemental sur les produits de grande consommation. Les produits alimentaires sont concernés au même titre que d'autres produits tels que l'ameublement, le textile, les produits ménagers ou, même, les services bancaires. Cet affichage devait être mis en œuvre dès le 1^{er} janvier 2011. Au vu des premières études de faisabilité, le calendrier est repoussé car certains points alimentent encore les débats.

Un socle commun à tous les produits

Si la mise en œuvre pratique de l'affichage environnemental est encore floue, quelques grands principes sont connus. L'évaluation environnementale s'appuiera sur la méthode de l'analyse de cycle de vie (ACV). Cette méthode recense les intrants (flux de matières et énergies consommées) et les sortants (effluents, déchets et co-produits) associés à un produit, depuis sa production jusqu'à sa destruction.

Les étiquettes de produits verront bientôt trois voire quatre indicateurs sur les impacts environnementaux liés à leur consommation.

Trois voire quatre indicateurs seront évalués, à commencer par l'impact sur le changement clima-



Les initiatives se sont multipliées ces deux dernières années et permettent de mieux cerner les enjeux et les limites de l'affichage environnemental.

tique, lié à l'émission de gaz à effet de serre (ou « empreinte carbone »). Commun à tous les secteurs, il s'exprimera en émissions équivalentes en gaz carbonique (éq CO₂). L'impact sur la biodiversité ou celui sur la qualité de l'eau comptent également parmi les indicateurs pressentis.

Pour permettre les comparaisons, un socle méthodologique commun doit être respecté entre les produits.

Deux ans de discussions encore inachevées

Pour les produits alimentaires, la situation est loin d'être stabilisée. Des questions d'ordre méthodologique font encore débat. L'analyse de cycle de vie requiert un très grand nombre d'informa-

tions qui ne sont pas toujours tracées et dont la collecte peut représenter un coût élevé. Les phases de transformations et de transport se sont avérées les plus problématiques. Afin d'alléger le coût de la démarche, il sera nécessaire d'identifier les données impactantes, qui devront être fournies par le producteur, et les données dites secondaires, pour lesquelles des valeurs génériques seront utilisées. Cette simplification peut diminuer la capacité à distinguer des différences d'impact entre produits.

Les discussions portent également sur l'unité de mesure de l'impact. Évaluer les impacts par kilogramme de produit facilite les comparaisons. La tâche devient ardue dès lors qu'il s'agit de décrire la part de l'impact imputable à une seule culture de l'assolement (au

Calculer ses émissions de GES

Pour chaque type de produit, des valeurs de référence seront affichées par défaut. Les fournisseurs pourront aussi faire valoir leurs propres valeurs, à condition qu'elles aient été obtenues conformément à des référentiels méthodologiques. Le système de reconnaissance de ces données n'est toutefois pas encore connu.

Pour l'heure, ARVALIS – Institut du végétal a mis au point, en collaboration avec le CETIOM et l'ITB, un outil pour calculer le bilan énergétique et des gaz à effet de serre d'une rotation en grandes cultures.

Baptisé EGES[®], cet outil propose à chacun de découvrir, dans le cadre réel de son exploitation, les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre relatives à chaque poste de son itinéraire technique. Il permet également d'évaluer les impacts d'un changement de pratiques.

L'objectif n'est pas de fournir des chiffres officiels pour l'étiquetage, mais plutôt de donner des ordres de grandeur et de mettre en évidence des leviers d'action.

EGES[®] est consultable gratuitement sur www.eges.arvalisinstitutduvegetal.fr.

seul blé par exemple dans le cas de l'étiquetage du pain). Si les outils existent désormais pour évaluer l'impact en gaz à effet de serre (*en-cadré*), d'autres enjeux comme la biodiversité ou la qualité de l'eau sont plus difficiles à allouer à telle culture ou tel co-produit.

Le manque de références constitue une autre difficulté. C'est en particulier le cas des émissions de gaz à effet de serre liées aux productions agricoles. Le protoxyde d'azote, l'un des principaux gaz en jeu, est aussi le plus difficile à estimer.

L'agriculture sous les projecteurs

La part de la production agricole est souvent importante dans le bilan environnemental des produits alimentaires. Pour l'empreinte carbone, cette part varie en fonction de la complexité du process (par exemple : 12 % pour la bière ou 45 % pour la farine).

Pour la production agricole comme pour la production industrielle, se pose le problème des allocations des impacts environnementaux, entre cultures d'une rotation ou entre co-produits.

En revanche, les impacts sur la biodiversité ou la toxicité sont spécifiquement liés à la phase de

production au champ. Par conséquent, bien que la communication ait lieu sur le produit fini, le secteur agricole sera amené à réfléchir sur la meilleure façon de faire évoluer ses pratiques en vue de réduire leurs impacts.

Du fait de l'approche multicritère et de l'expression des résultats à la tonne produite, l'affichage environnemental ne devrait pas conduire à valoriser un unique mode de production. ARVALIS – Institut du végétal évalue dès à présent les performances environnementales des différents systèmes en vue de quantifier les améliorations possibles et de faire reconnaître les progrès réalisés. ■

Afsaneh Lellahi,

a.lellahi@arvalisinstitutduvegetal.fr

Aurélien Tailleux,

a.tailleur@arvalisinstitutduvegetal.fr

ARVALIS-Institut du végétal

À compter du 1^{er} juillet 2011, une expérimentation sera mise en place pour informer le consommateur du contenu en équivalent carbone des produits et de leurs emballages.

